

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**LE DÉFENSEUR
DES DROITS**



CHARTÉ DES INTERMÉDIAIRES DE L'EMPLOI

**Ensemble pour l'égalité
dans les recrutements**

Préambule

Le Défenseur des droits invite les intermédiaires de l'emploi, publics et privés, à faire connaître leur engagement à lutter contre les discriminations et à promouvoir l'égalité dans l'accès à l'emploi, en signant la Charte des intermédiaires de l'emploi : Ensemble pour l'égalité dans les recrutements.

Chaque signataire respecte et promeut cet engagement dans ses relations avec les bénéficiaires de ses services – employeurs du secteur privé ou public, candidats à l'emploi et adhérents ou membres de son réseau – ainsi qu'à l'égard de ses propres salariés.

Le Défenseur des droits, dans la continuité des actions engagées par la HALDE, accompagne les intermédiaires de l'emploi dans la mise en œuvre de cet engagement :

- ❖ par la réunion semestrielle d'un Comité de liaison avec les intermédiaires de l'emploi (CLAIE), chargé du suivi de la Charte et de son évaluation, composé de A compétence égale, l'APEC, CHEOPS (Confédération nationale Handicap & Emploi des Organismes de Placement Spécialisés), le CNML (Conseil national des missions locales), Pôle emploi, Prism'emploi et Syntec Conseil en Recrutement ;
- ❖ par la diffusion d'informations et la production d'outils visant à clarifier les concepts juridiques et à sécuriser les pratiques ;
- ❖ par la valorisation des bonnes pratiques.

Le Défenseur des droits appuie la démarche des intermédiaires de l'emploi et invite les employeurs à recourir à des intermédiaires de l'emploi signataires de la présente Charte.

Engagement collectif des intermédiaires de l'emploi

Conscients de l'importance des politiques d'égalité dans le domaine de l'emploi et de leur rôle pour une égalité effective dans l'accès à l'emploi, les intermédiaires de l'emploi s'engagent auprès du Défenseur des droits à mener une politique active de promotion de l'égalité des chances et de refus des pratiques discriminatoires.

Les intermédiaires de l'emploi s'engagent :

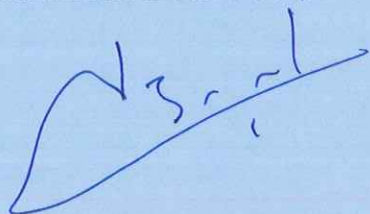
- ❖ à refuser toute demande discriminatoire quel que soit le critère concerné, et à veiller au respect de l'égalité de traitement dans les procédures de recrutement qu'ils mettent en place, en particulier dans l'utilisation des nouveaux outils de communication et d'information ;
- ❖ à garantir l'objectivité et la transparence des recrutements :
 - en diffusant des offres d'emploi tenant compte des compétences objectivement nécessaires pour occuper l'emploi offert ;
 - en développant des procédures d'évaluation des compétences et habiletés des candidats reposant sur des critères objectifs ;
 - en étant en capacité d'explicitier les critères de la sélection opérée parmi les candidatures ;
- ❖ à promouvoir l'égalité des chances entre les candidats :
 - en veillant à diversifier les canaux de recrutement afin de favoriser la diversité des profils sélectionnés ;
 - en généralisant la formation à la non-discrimination de leurs collaborateurs ;
- ❖ à mener des actions de sensibilisation à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité, en interne comme en externe ;
- ❖ à informer le Défenseur des droits des mesures prises dans le cadre de cet engagement et à développer et faire connaître les bonnes pratiques en la matière ;
- ❖ à communiquer cet engagement auprès de l'ensemble de la profession, de leurs clients, des bénéficiaires de leurs services et de leurs salariés.

En signant la Charte des intermédiaires de l'emploi du Défenseur des droits, nous nous engageons collectivement pour promouvoir l'égalité dans les recrutements.

Paris, le 7 octobre 2013

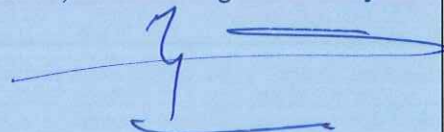
A compétence égale

Sébastien BOMPARD, Président



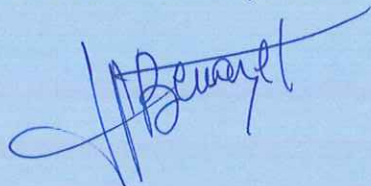
APEC

Bertrand HEBERT, Directeur général adjoint



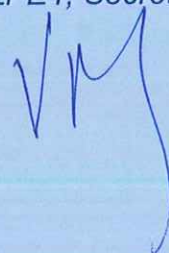
CHEOPS

Jean-Pierre BENALET, Président



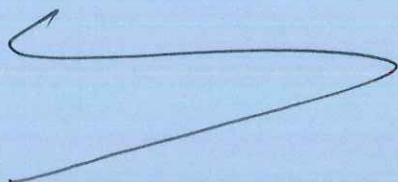
CNML

Vincent DELPEY, Secrétaire général



Pôle emploi

Jean BASSERES, Directeur général



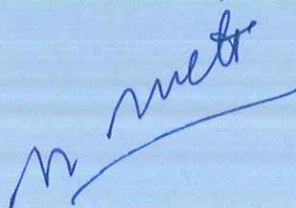
Prism'emploi

François ROUX, Délégué général



Syntec Conseil en recrutement

Jean-Paul BRETTE, Président



En présence de Dominique BAUDIS,
Défenseur des droits

